

92. 18/3

J'ai l'honneur de retourner la note
ci-jointe à Monsieur le Commissaire Central en
lui faisant connaître que dès le 30 avril j'ai
ouvert une information judiciaire à l'encontre
du nommé Ktorza Saac, gendre de Ghennas
qui m'a été désigné comme ayant porté un coup à une
femme indigène

si je n'ai pas parlé de cette information
dans mon rapport, c'est que celui-ci vous a été adressé
dès que les faits se sont produits et avant toute enquête
afin que l'administration soit prévenue dès les premières
minutes.

Mon dossier sera transmis dès aujourd'hui
à Monsieur le Procureur de la République

Je dois d'ailleurs vous faire connaître
que ce mouvement d'effervescence n'a duré que
quelques instants et ne s'est plus reproduit.

CONSTANTINE

Le Commissaire de Police



n^o 562

J'ai l'honneur de transmettre à Monsieur
le Préfet le rapport de M. Treychet ci-dessus.
Toutes recommandations ont été faites à ce
fonctionnaire en vue de la répression énergique
et impartiale de tous faits nouveaux de
désordre qui pourraient survenir entre
indigènes musulmans. M. Treychet dispose

à cet effet d'unités supplémentaires
prises sur les brigades de repos des troupes
arrondissements.

Je veillerai personnellement à
l'exécution des instructions de Monsieur le
Préfet.

Constantine, le 2 mai 1913
Le Commissaire Central

